

Système généralisé de préférences pour les pays en développement

Une autre forme d'aide au développement

Afin d'augmenter les possibilités de vente des produits provenant de pays en développement, la Suisse applique pour ce type d'importations des droits de douane inférieurs aux taux usuels. Plus de 130 pays au total profitent de ces préférences tarifaires et cela depuis bientôt 30 ans. Malheureusement, comme nous l'explique *Meinrad Müller*, spécialiste auprès du service Accords de libre-échange de la Direction générale des douanes, les pays en développement n'exploitent pas encore suffisamment la possibilité d'exporter à des tarifs préférentiels.

Les préférences tarifaires pour les pays en développement remontent à une décision de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement datant de 1968. Les pays industrialisés sont alors convenus de l'introduction de préférences unilatérales, afin d'encourager la participation des pays en développement au commerce mondial. La Suisse accorde ces préférences depuis 1982. Les conditions en la matière sont fixées dans l'ordonnance relative aux règles d'origine régissant l'octroi de préférences tarifaires aux pays en développement, adaptée pour la dernière fois en mai de cette année. La simplification des règles d'origine vise à permettre aux pays en développement de profiter davantage des préférences tarifaires.

Mieux exploiter le potentiel

En 2010, des marchandises originaires de pays en développement d'une valeur totale de 4,3 milliards de francs ont été importées à des taux douaniers réduits, ce qui représente 4,4 % du volume total des importations. Cela montre en outre que seulement 41 % des marchandises en provenance de pays en développement ont bénéficié de taux préférentiels. La situation présente donc un fort potentiel de développement.

Lors de la dernière adaptation, les règles d'origine ont été libéralisées en ce sens que la part de valeur des pays tiers a augmenté. De plus, les règles d'ouvroison sont à présent plus faciles à remplir pour les pays les moins déve-

loppés. Cela s'avère particulièrement significatif dans l'important secteur du textile, qui est soumis à des droits de douanes élevés. Ainsi, il suffit désormais que des tissus importés dans l'un de ces pays y subissent des opérations de confection pour obtenir le caractère originaire. Dans l'ancien système, le tissu devait être produit dans le même pays.

Les pays donneurs décident de manière autonome

Comme fixé dans la décision mentionnée plus haut, chaque pays donneur introduit un système d'octroi de préférences tarifaires. Ces dernières sont accordées de manière unilatérale et ne se fondent pas sur un accord contractuel avec les pays en développement.

«Quelque 134 pays en développement profitent actuellement de préférences tarifaires»

Les pays donneurs sont l'Australie, le Bélarus, le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Russie, la Suisse (y c. la principauté de Liechtenstein), la Turquie, l'UE et les Etats-Unis. Chaque pays donneur détermine lui-même la nature et l'étendue des préférences.

Comment la Suisse définit-elle un pays en développement? En la matière, les critères suivants ont été établis: un pays doit figurer soit sur la liste du Comité d'aide au développement de l'OCDE, soit sur celle du Conseil économique et social (ECO-



Meinrad Müller

SOC) de l'ONU. Cette dernière énumère les Least Developed Countries, c'est-à-dire les pays les moins avancés. Un pays peut également s'être rallié à une initiative de désendettement. Quelque 134 pays en développement profitent actuellement de préférences tarifaires.

Pour les pays les moins avancés, la Suisse octroie la franchise douanière sur toutes les marchandises. Pour les autres pays en développement, l'étendue des préférences dépend de la catégorie du produit. Par exemple, certains produits agricoles bénéficieront d'une réduction des droits, les biens industriels de la franchise douanière et les textiles d'une réduction des droits à hauteur de 50 % du taux appliqué à la nation la plus favorisée. Il faut espérer que ces simplifications amèneront les pays en développement à mieux exploiter les préférences tarifaires à l'avenir.